



## QUELLES AIDES POUR LES FAMILLES ?

- Un abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500€/mois (sur justificatif).
- Un paiement en 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire).
- Une mobilisation du fonds social régional pour les lycéens.
- Des aides versées par des communes ou communautés de communes pour couvrir partiellement ou totalement l'abonnement scolaire.

## UTILISER LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE



- **Si votre enfant ne possède pas encore de carte de transport :** une fois son inscription réalisée et complètement validée sur le site internet, son titre de transport sera expédié à votre domicile.
- **Si votre enfant possède déjà une carte sans contact ATOUMOD<sup>(3)</sup> :** conservez-la ! Elle est valable 7 ans. Une fois son inscription renouvelée et complètement validée sur le site internet, les droits seront crédités automatiquement sur celle-ci. Votre enfant pourra mettre à jour sa carte en la passant pendant 7 secondes sur le valideur à bord du car. Certains cars scolaires ne sont pas équipés d'un système de validation à bord. Dans ce cas, votre enfant devra présenter son titre de transport papier au conducteur.
- **Si votre enfant effectue ses trajets scolaires en train :** il faudra impérativement qu'il se rende au guichet d'une gare NOMAD train, à partir du 5 août 2025, afin que son abonnement soit chargé sur sa carte. À noter que votre enfant peut voyager de manière illimitée sur son trajet scolaire pendant toute l'année scolaire, hors vacances d'été.

<sup>(3)</sup>carte sans contact ATOUMOD délivrée par la Région NORMANDIE ou par un autre réseau de transport urbain normand.

PENSEZ À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT L'APPLICATION NOMAD CAR NORMANDIE pour être informé de l'actualité du réseau Nomad Car (perturbations, retards, ajustements de circuits, bons plans...).



ou



### CONTACT

☎ 02 22 55 00 10 du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

✉ nomad-car@normandie.fr 🌐 nomad.normandie.fr 📱 Car.nomad

# PASS SCOLAIRE

# NOMAD 2025

DU 17 JUIN AU 31 JUILLET 2025

sur [nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr)



**NOUVEAU** pour 60€ de +

le Pass Scolaire **NOMAD+** permet de voyager en **ILLIMITÉ** en Normandie sur tout le réseau **CAR+TRAIN**.

# NOMAD

RÉSEAU DE MOBILITÉ  
NORMAND



RÉGION  
NORMANDIE

# QUI BÉNÉFICIE DU TRANSPORT SCOLAIRE ?



Chaque jeune domicilié en Normandie et scolarisé de la maternelle à la terminale dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat.

Pour plus d'informations, consultez le règlement du transport scolaire sur [nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr).

## COMMENT S'INSCRIRE POUR LA PROCHAINE RENTRÉE 2025-2026 ?

EN LIGNE SUR [NOMAD.NORMANDIE.FR](http://NOMAD.NORMANDIE.FR)  
DU 17 JUIN AU 31 JUILLET 2025

Au-delà du 31 juillet, une participation forfaitaire pour inscription tardive non justifiée<sup>(1)</sup> de 20€ devra être réglée afin de finaliser l'inscription.

### VOUS NE POSSÉDEZ PAS ENCORE DE COMPTE

Créez un compte pour toute la famille et inscrivez ensuite chaque enfant.

### VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE

Renseignez votre identifiant et mot de passe pour renouveler l'inscription ou inscrire un enfant supplémentaire.

### VOTRE COMPTE SERA ÉGALEMENT UTILE POUR

- Suivre vos dossiers en cours et payer en ligne
- Télécharger vos factures et un titre de transport provisoire
- Demander un duplicata (10€)

# 2 FORMULES D'ABONNEMENT AU CHOIX

## PASS SCOLAIRE NOMAD

70€/an

internes et primaires<sup>(2)</sup>  
transportés en car

140€/an (collège/lycée)

1/2 pensionnaires  
transportés en car  
ou tous les élèves transportés  
en train\*

+ D'AVANTAGES EN 2025

Voyages en **ILLIMITÉ**  
sur le réseau  
**NOMAD CAR**  
(sauf lignes express)\*

Découverte **DU TRAIN**  
= 1 aller-retour  
en Normandie sur  
le réseau **NOMAD TRAIN**  
(hors vacances d'été)\*

NOUVEAU

## PASS SCOLAIRE NOMAD+

=  
PASS SCOLAIRE  
NOMAD

+

SUPPLÉMENT DE 60€/an

Voyages en **ILLIMITÉ**  
sur le réseau  
**TRAIN+CAR**  
pour des trajets  
uniquement  
en Normandie  
(hors vacances d'été/unique-  
ment au moment de l'inscription/non remboursable)\*

Les élèves domiciliés en dehors de la Normandie et empruntant les transports scolaires normands, devront s'acquitter d'un abonnement au tarif commercial en vigueur (sauf accord spécifique).

Chaque année, environ 100 000 jeunes s'inscrivent pour bénéficier d'un service de transport scolaire estimé à 1 400€ par élève. La Région Normandie en finance près de 90%.



\*les modalités détaillées sont consultables dans le règlement du transport scolaire et dans la foire aux questions sur [nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr)

<sup>(1)</sup> motifs dérogatoires : acceptation tardive par l'établissement scolaire, déménagement, changement de situation après le 31 juillet

<sup>(2)</sup> de la maternelle au CM2